

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020 à 20 heures</p>
--

Présents : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, LUPOVICI Catherine, NICOLAS Marie-Paule, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange.

Absents : DESESTRES Philippe, NICOLAS Henri.

Procuration : GIRARDOT Francis

Secrétaire de séance : ADRIEN Eliane

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

Mise en place du RIFSEEP

Le RIFSEEP ou Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la Fonction Publique de l'Etat.

Les régimes indemnitaires de la Fonction Publique Territoriale sont adossés sur ceux de la Fonction Publique de l'Etat. Ainsi, est déterminé pour chaque cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale un corps de référence de la Fonction Publique de l'Etat.

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes :

- L'indemnité principale : l'**IFSE** (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions et l'expérience professionnelle.
- L'indemnité facultative : le **CIA** (Complément Indemnitaires Annuel), permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. S'il est mis en œuvre, il est versé annuellement.

Le RIFSEEP remplace un certain nombre de primes et indemnités existantes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à compter du 01 mars 2020,
- d'instaurer, dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique de l'Etat, l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) obligatoire et le Complément indemnitaire annuel (CIA) facultatif :
 - aux agents fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, temps non complet et temps partiel
 - aux agents contractuels de droit public (comptabilisant 12 mois d'ancienneté) à temps complet, temps non complet et temps partiel
- décide de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de ce nouveau régime indemnitaire

Demande de subvention « accès plan d'eau »

- Le projet d'aménagement d'un cheminement piétons du Garail au plan d'eau RD120 est inscrit en prévision de réalisation pour 2020. Le projet établi par le SDEA s'élève à 211.086,65 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 et auprès du Département et de la Région.

Révision tarifs gîtes 2020

- Suite à divers travaux d'amélioration des gîtes F3- 10 place de la Mairie et F3-165 rue de la Poste, M. Le Maire propose de modifier les tarifs comme suit :

Tarifs en saison du 01 juillet au 31 août

F3 Tarif au mois.....	636,00 €/mois
F3 Tarif semaine.....	210,00 €/semaine

Tarifs hors saison du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12

F3 Tarif au mois.....	450,00 €/mois
Plus complément pour frais de chauffage du 01/10 au 30/05	80,00 €/mois

F3 Tarif semaine	168,00 €/semaine
Plus complément pour frais de chauffage du 01/10 au 30/05..	20,00 €/semaine

Tarif week-end du 01/10 au 30/05 soit 2 nuits (chauffage inclus)....100,00 €/week-end

Tarif week-end du 01/06 au 30/09 soit 2 nuits 96,00 €/week-end

Pour les stagiaires et étudiants,

Une remise de 10% sera appliquée sur le montant du loyer à la semaine ou au mois

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Fixation des tarifs pour le bâtiment de La Gare

- Pour l'élaboration du bail commercial du restaurant et hébergement situé 25 la Dolce Via - Riotord, M le Maire propose les tarifs suivants :

Pendant les 2 premières années	800,00 € HT /Mois
A compter de la troisième année.....	1 100,00 € HT / Mois

- Pour l'élaboration du bail commercial de la boutique garage vélos située 20 la Dolce Via -Riotord, M le Maire propose les tarifs suivants :

Pendant la première année	280,00 € HT /Mois
A compter de la deuxième année.....	350,00 € HT / Mois

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et après vote par 10 voix pour et 1 abstention,

- décide d'adopter ces tarifs
- indique que le loyer sera révisé au terme de chaque année à la date d'anniversaire de l'entrée en jouissance, de plein droit, en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié par l'Insee.

Convention de vérification des moyens de secours

La convention établie pour 2 ans avec la société Service de Maintenance Matériel et Incendie arrive à échéance en 2020.

Après examen de divers devis M Le Maire propose de renouveler cette convention pour le contrôle des hydrants de la commune pour un montant de 1 140,00 € TTC .

Le conseil municipal donne son accord pour confier à nouveau le contrôle des 25 hydrants de la commune à cette société.

Demandes de subventions

- De l'Association Prévention Routière demandant une subvention de 180 € correspondant à une aide à l'animation 2020 dédiée à la lutte contre l'insécurité routière. M. le Maire propose d'accéder à cette demande et le conseil vote à l'unanimité une subvention de 180 €
- Des restaurants du cœur, M le Maire propose de reconduire la subvention de 2019 soit 150.00 euros en bon d'achat dans chacune des deux épiceries du village
- De la chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, concernant un apprenti St Martinois en formation en alternance en entreprise artisanale et dans un centre de formation à St Priest. Le conseil municipal accorde l'aide financière de 122 € souhaitée
- De l'association ARSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques)
Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande

Remerciements

- De la part des associations : Secours catholique, Union cantonale des anciens combattants, Les Cœurs Verts, pour la subvention annuelle accordée. « Les Cœurs Verts » remercient également pour la mise à disposition d'un local
- De la part de l'association Médicale des Boutières pour la subvention de soutien à leur démarche vis-à-vis des jeunes médecins.
- De bénéficiaires pour le colis et le repas de fin d'année

Demande d'adhésion

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande d'adhésion à l'IRMa (instituts des risques majeurs)

Infos diverses

M le Maire informe le conseil sur plusieurs points :

- Réception d'un acompte de 50 000 € de la subvention attribuée par le Département de l'Ardèche pour la construction et réhabilitation du bâtiment de la gare.
- Suite à la réunion publique concernant la pénurie de médecins, une commission a été mise en place pour la recherche d'un médecin
- Que la Mairie est à la recherche d'une licence III ou IV pour transfert au restaurant de la gare

- L'avocat de M Guin saisie la commune pour non-respect par le SDIS du permis de construire de la caserne notamment sur le traitement des eaux de lavage rejetées.
Le conseil autorise M. le Maire à transmettre ce courrier à Maître Soleilhac Avocat de la commune.

Elections municipales

Mise en place du bureau de vote pour les élections municipales, scrutins du 15 mars et 22 mars 2020.

Les élus sont invités à se désigner pour tenir le bureau de vote, par tranches horaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.